



ASBL SOBRO VZW

---

# RAPPORT ANNUEL 2022

---

Lebegge Guido

Approuvé par l'assemblée générale du 21 avril 2023

## Table de matière

1	Préambule.....	3
2	Rapport d'activités.....	4
2.1	Membres et leurs ayants-droits.....	4
2.2	Permanence sociale.....	5
2.2.1	Activités.....	5
2.2.2	Quelques chiffres-clés.....	6
2.3	Primes et interventions.....	9
2.4	Organisation d'événements.....	10
2.4.1	Fête de Saint-Nicolas.....	10
2.5	Avantages pour les membres.....	11
2.6	Communication.....	11
2.7	Enquête de satisfaction.....	12
2.8	Organisation interne.....	13
2.8.1	Assemblée générale.....	13
2.8.2	Organe d'administration.....	15
2.8.3	Comité social.....	16
2.8.4	Secrétariat.....	16
3	Rapport financier.....	17
3.1	Résultat de l'exercice.....	17
3.2	Recettes et dépenses.....	18
3.2.1	Recettes.....	18
3.2.2	Dépenses.....	19
3.3	Autres frais de fonctionnement.....	20
3.4	Résultat reporté.....	20
3.4.1	Liquidités.....	20
3.4.2	Créances ouvertes et factures à payer.....	20
3.4.3	Evolution des composants du résultat reporté.....	21
4	Conclusions et recommandations.....	22
4.1	Les défis du futur.....	23
4.1.1	Les réserves financières.....	23
4.1.2	La permanence sociale.....	23
4.1.3	La communication.....	23
4.1.4	Satisfaction des clients.....	24

5	Annexes.....	1
5.1	Balance financière avec compte résultat 2022.....	1
5.2	Listes de présences aux assemblées générales, aux réunions de l'organe d'administration et du comité social .....	3
5.2.1	Présences 2022 – Assemblée générale.....	3
5.2.2	Présences 2022 aux réunions de l'organe d'administration.....	4
5.3	Marchés publics 2022 .....	5
5.4	Voyages.....	6

# 1 Préambule

2022 fut l'année du retour progressif à la vie "normale", après 2 ans de Corona, mais aussi d'une sérieuse crise énergétique.

C'est aussi l'année où les Services de la Ville de Bruxelles ont déménagé dans leur tout nouveau bâtiment moderne.

En début d'année, le secteur socioculturel en particulier subissait encore les contraintes de la crise sanitaire. En effet, au cours des premiers mois, ce secteur était encore soumis à des règles strictes. Par conséquent, les grands événements ne pouvaient commencer leur programmation qu'au début du deuxième trimestre.

La disponibilité tardive d'informations concrètes en provenance de ce secteur a rendu impossible l'organisation d'un événement en 2022 en temps et en heure.

Les péripéties liées à la situation sanitaire, les préparatifs du déménagement vers Brucity et l'intégration dans le nouveau bâtiment n'ont pas été sans conséquences pour le fonctionnement de l'association. En particulier, l'organisation de la permanence sociale a subi des changements et des ajustements réguliers.

La relance de l'activité économique en 2022 a eu des conséquences favorables pour les offres de remises et de tarifs préférentiels pour les bénéficiaires.

Enfin, l'association dispose de son propre site web depuis cette année. En plus d'une obligation légale, c'est un rêve qui se réalise. Il s'agit d'un moyen de communication moderne qui s'adresse directement aux bénéficiaires. Le site [www.sobru.bruxelles.be](http://www.sobru.bruxelles.be) est en ligne depuis fin novembre.

Ce rapport annuel contient à la fois le rapport d'activité et le rapport financier pour 2022. Il vise à donner au lecteur une vue détaillée des activités et de la situation financière de l'association.

## 2 Rapport d'activités

### 2.1 Membres et leurs ayants-droits

Le nombre d'employeurs, membres de SoBru, est resté inchangé. SoBru est le service social commun pour 17 employeurs.

Ensemble ils représentent 12.528 travailleurs, soit 70 bénéficiaires-titulaires de plus qu'en 2021.

Nom du membre	Nombre de bénéficiaires-titulaires
La Ville de Bruxelles	8.876
Le CPAS-Bruxelles	2.601
Le Mont-de-Piété	33
Les Cuisines bruxelloises	273
Asbl Aides aux Seniors bruxellois	45
Asbl Brufête	8
Asbl Les Bains de Bruxelles	67
Asbl Bruxelles-Musées-Expositions	25
Asbl BRAVVO	296
Asbl Jeunesse à Bruxelles	10
Les Maisons de quartiers	89
Asbl BaPa	20
Asbl Prosport	7
Asbl A.R.Br.E.	10
Asbl Centrale de l'Emploi	5
i-City	159
Entreprendre.Brucity	4

Il s'agit là de la situation du personnel en date du 31 décembre 2021, qui, comme le prévoient les statuts, a servi de base au calcul de la cotisation de membre pour 2022.

## 2.2 Permanence sociale

### 2.2.1 Activités

Deux assistantes sociales assurent une permanence sociale journalière au sein de l'association.

Entrées en fonction en 2021, les 2 AS ont travaillé ensemble, durant une première année complète, en 2022. Pour un fonctionnement adéquat et égal, les différentes manières de travailler furent beaucoup discutées. L'une et l'autre venant d'univers de travail différents mais très complémentaires. Pour une bonne compréhension du travail, elles ont élaboré un vadémécum. Pour pouvoir collaborer efficacement avec des services internes et externes, les assistantes sociales ont construit leur propre réseau de contacts. Ces outils importants sont régulièrement mis à jour.

Les bénéficiaires peuvent consulter les assistantes sociales concernant des questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne.

De plus, les statuts du personnel de la Ville et du CPAS prévoient qu'un membre du personnel faisant l'objet d'une procédure disciplinaire puisse joindre à ce dossier un rapport social rédigé par une assistante sociale de l'asbl SoBru.

Cela se fait sur rendez-vous afin que chaque bénéficiaire puisse disposer du temps nécessaire ou en visite à domicile, à la demande du bénéficiaire.

Outre l'écoute, l'orientation, la supervision, le conseil et l'information, les assistantes sociales ont également la possibilité de soumettre au comité social de l'association une demande d'aide financière par le biais d'un rapport social. Sur base du rapport social, le comité social de l'association peut accorder une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable.

L'année 2022 fut encore une année transitoire entre la période Covid et la période « post covid ». L'adaptation du travail des assistantes sociales s'est modulée en fonction de l'actualité quant aux taux de contamination de l'épidémie. Elles ont fait preuve d'une capacité d'adaptation rapide et efficace. Le télétravail mis en place a très bien fonctionné. Aussi bien pour les travailleurs sociaux que pour les bénéficiaires. Les permanences hebdomadaires ont toujours été assurées. Les bénéficiaires ont été entendus soit au bureau, soit au téléphone, toujours à leur meilleure convenance. Le suivi de leur demande a toujours été rapide.

Les bénéficiaires ont pu être reçus dans une atmosphère la plus rassurante possible dans ce climat anxieux.

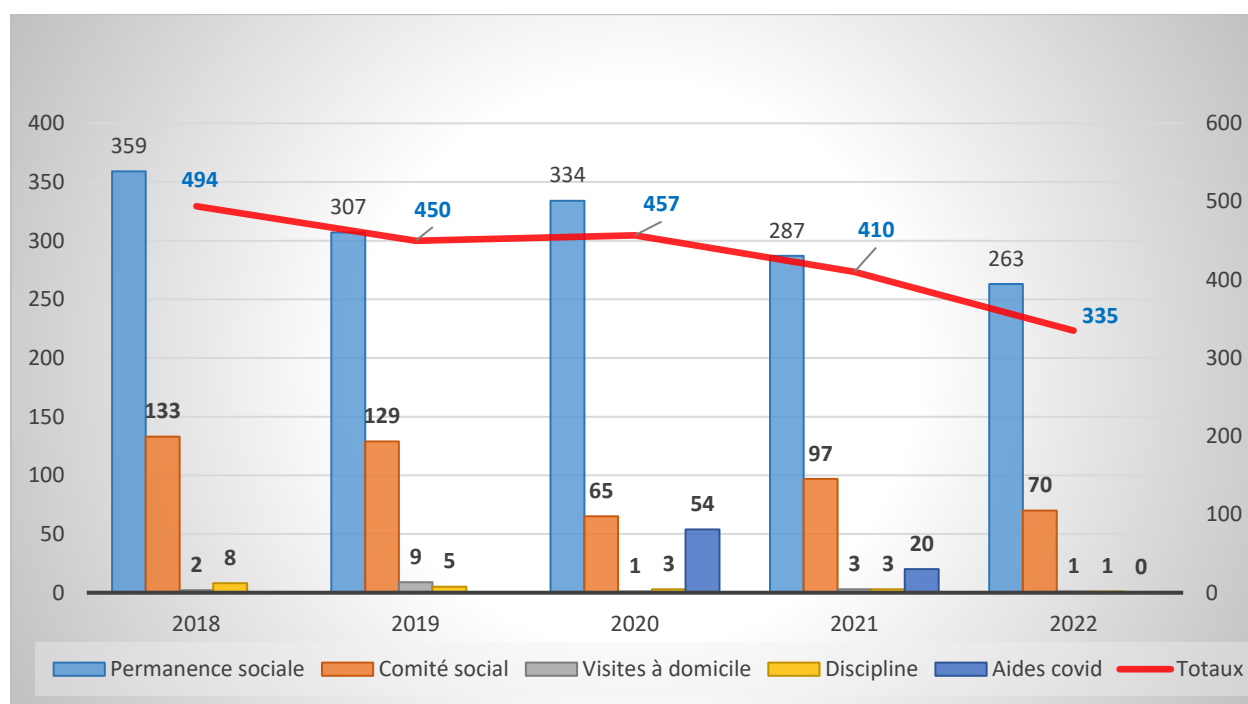
Durant les mois qui ont suivi, de nouveaux types de demandes sont apparues. Les prix de l'énergie ont poussé les personnes à franchir les portes du service social de SoBru, amenant les assistantes sociales à chercher de nouvelles collaborations avec les CPAS.

Vinrent ensuite les préparations pour le déménagement dans le nouveau bâtiment. Ce qui a engendré une nouvelle phase d'adaptation des travailleurs sociaux. Les locaux pour les rendez-vous au bureau devant être partagés un maximum (au vu du grand nombre de travailleurs de la Ville dans le bâtiment), les permanences au bureau ont à nouveau fait l'objet de modifications. Toujours dans le but de pouvoir répondre au mieux aux besoins des demandeurs.

L'entrée en service dans le nouveau bâtiment a suscité de nouvelles adaptations. Il a fallu revoir les manières de recevoir les personnes, les bureaux confidentiels se trouvant au Front Office. A la demande des assistantes sociales, plusieurs améliorations de l'espace prévu pour la permanence ont été apportées. Par exemple : les 2 bureaux d'accueil pour les permanences sociales sont maintenant côte à côte. Ce qui permet une continuité dans la collaboration entre les assistantes sociales. Les systèmes de prises de rendez-vous ont également été repensés compte tenu des programmes informatiques uniformisés pour les rendez-vous en FrontOffice.

## 2.2.2 Quelques chiffres-clés

Le diagramme ci-dessous démontre, par type de service, l'évolution, au cours des 5 dernières années, du nombre de personnes ayant fait appel aux services des assistantes sociales :



### 2.2.2.1 Aides financières

En 2022, le comité social s'est réuni 24 fois. 70 demandes ont été présentées.

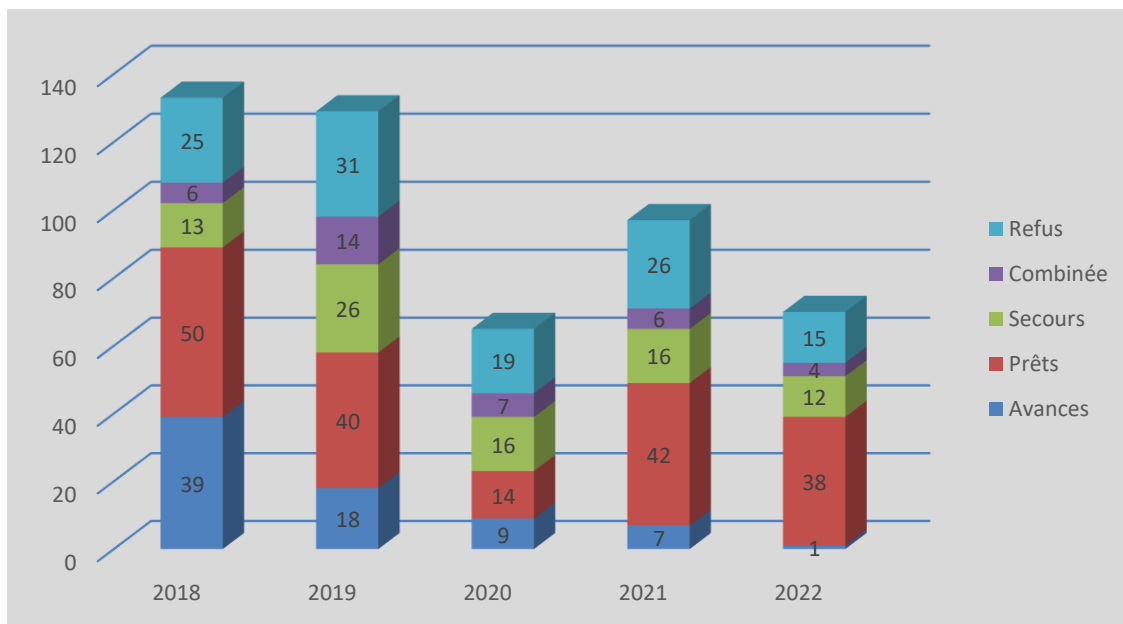
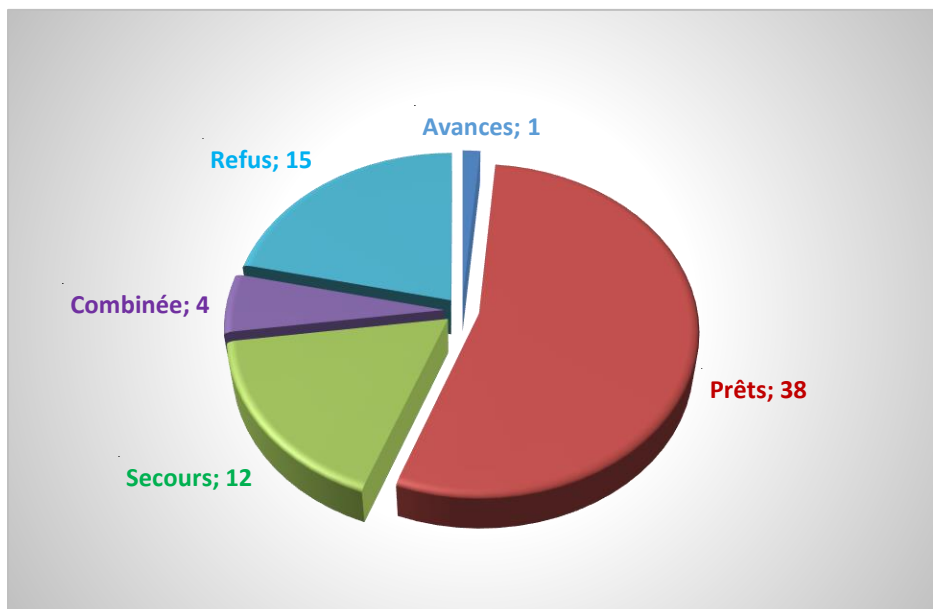
De nouveau, ce chiffre peut être étonnant. En plus de l'impact de la crise sanitaire, la crise d'énergie n'est pas restée sans conséquences financières pour un grand nombre de ménages.

Quelques explications possibles de ce nombre limité :

- Le nombre limité de rendez-vous pour des entretiens en présentiel au bureau ;
- Les entretiens téléphoniques et la problématique de l'échange digital d'informations qui est liée à cette contrainte. Plusieurs demandes d'aide sont restées sans suite puisque les assistantes sociales ne recevaient pas les documents nécessaires.

Le premier graphique visualise la répartition proportionnelle des décisions du comité social prises en 2022.

Le second graphique démontre l'évolution des types de décisions prises par le comité social ces dernières 5 années. Vu que les montants accordés sont très différents, le nombre de demandes par type a été pris en considération.



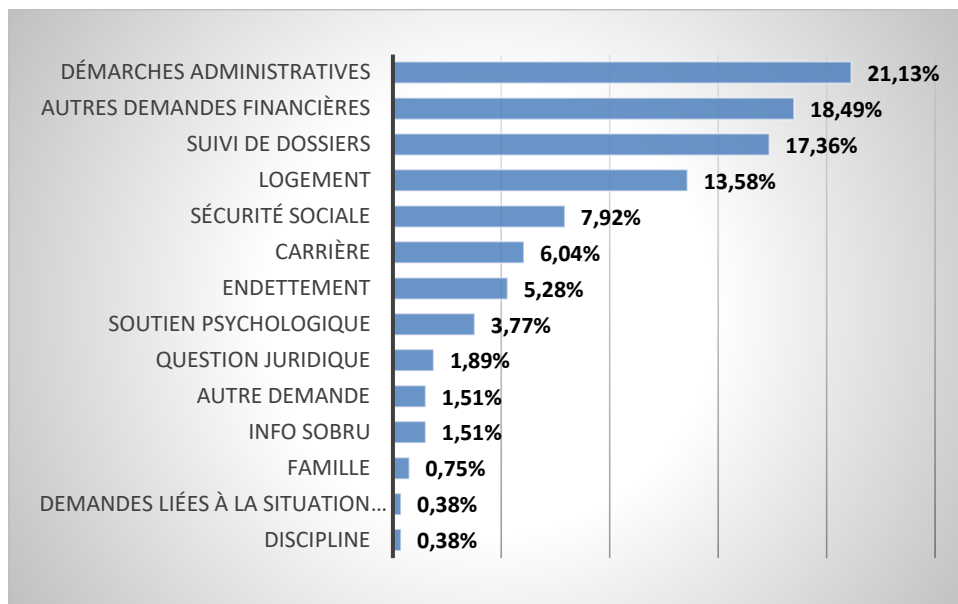
Le comité a accordé 482,00 euros en avances, 39.470,70 euros en prêt sociaux et 8.936,32 euros d'aides financières non-remboursables.



### 2.2.2.2 Autres demandes d'aides

Lors des permanences et des visites à domicile, les assistantes sociales ont traité 265 demandes qui ne nécessitaient pas d'intervention du comité social. Elles ont pu aider les personnes par l'écoute, en apportant une aide pour compléter des documents divers, par une orientation ou encore en accompagnant la personne dans ses démarches.

Ces demandes ont été regroupées par thèmes plus généraux et reprises dans le graphique ci-après :



Le libellé « Demandes liées à la situation sanitaire » résume les demandes et entretiens dont l'objet était en lien direct avec la crise.

Le terme « sécurité sociale » regroupe les questions relatives aux différents domaines de la Sécurité sociale, tels que l'assurance maladie et invalidité, les allocations familiales et la pension.

La catégorie « carrière » réunit les demandes concernant l'équilibre entre la vie privée et le travail. Les assistantes sociales aident à trouver des possibilités et alternatives pour retrouver cet équilibre et/ou à cibler la demande. La plupart de ces entretiens sont suivis d'une orientation vers le service RH adéquat de l'employeur concerné.

Le terme « autres demandes financières » fait référence aux questions de nature financière qui n'ont pas été soumises au comité social et qui n'ont pas un lien direct avec une situation d'endettement. Il est constaté qu'un nombre croissant de demandes d'aides, initialement adressées au comité social, ne sont pas finalisées. Certaines demandes font l'objet d'une négociation ou d'une orientation vers une solution plus appropriée.

Enfin, 4 demandes ont été reprises dans la catégorie « Autres demandes » parce qu'elles ne pouvaient pas être classifiées dans l'une des autres catégories.

## 2.3 Primes et interventions

Le règlement sur les primes et interventions, inchangé depuis 2016, prévoit 4 types de primes ou interventions financières :

- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne;
- Primes liées à la carrière;
- Interventions pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap;
- Enfin, il y a des interventions liées au revenu. Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

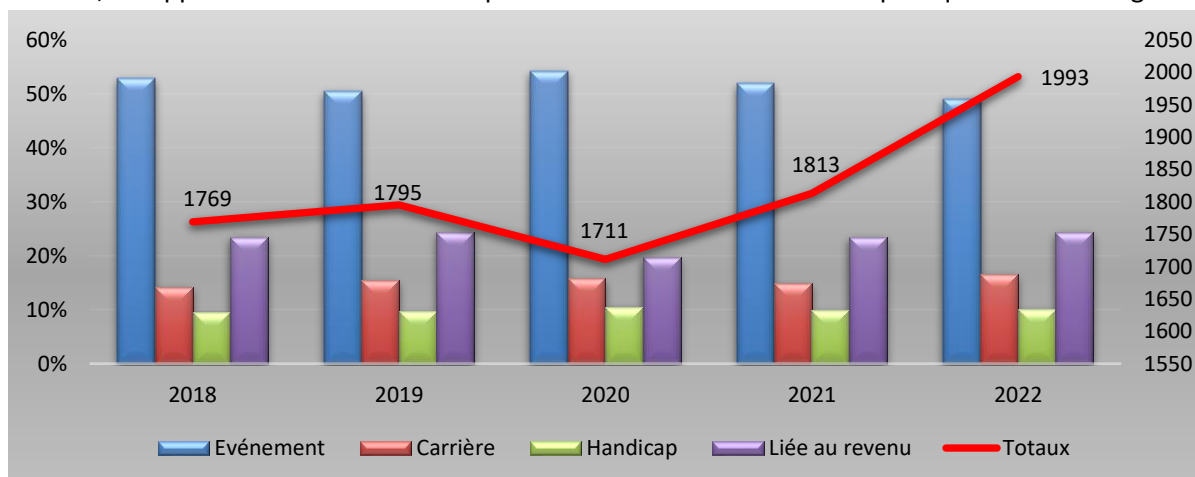
En 2022, 1.993 demandes ont été honorées.

L'évolution qu'a connu l'indice de santé en 2022, a eu comme conséquence que les montants limites pour le calcul des interventions liées au revenu ont dus être ajusté pas moins de cinq fois. Si le salaire annuel brut imposable pour une intervention de catégorie 1 était de 33.122,25 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant limite était de 36.571,11 euros au 31 décembre 2022.

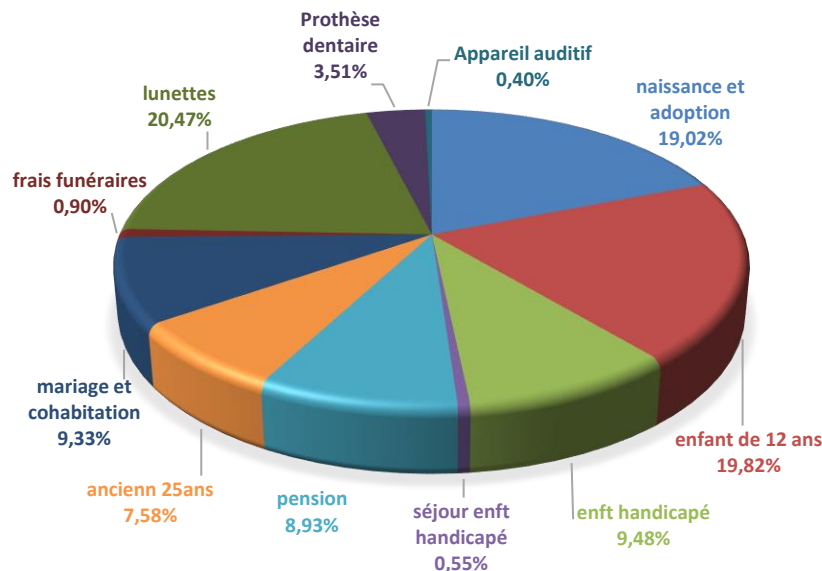
Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des demandes par type de primes depuis l'introduction du nouveau règlement, en janvier 2016 :

Primes et interventions	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Naissance et adoption	385	413	395	370	399	377	379
Enfant de 12 ans	366	352	319	339	355	365	395
Enft handicapé	137	161	159	162	168	169	189
Séjour enft handicapé	13	8	10	12	11	11	11
Pension	187	171	177	183	153	165	178
Ancienn 25ans	90	94	73	95	116	103	151
Mariage et cohabitation	186	177	198	179	158	174	186
Frais funéraires	12	13	24	18	14	25	18
Lunettes	326	344	343	351	287	366	408
Prothèse dentaire	29	49	44	75	42	48	70
Appareil auditif	5	14	9	11	8	10	8
<b>Totaux</b>	<b>1.736</b>	<b>1.796</b>	<b>1.769</b>	<b>1.795</b>	<b>1711</b>	<b>1.813</b>	<b>1.993</b>

Les chiffres démontrent une hausse dans le nombre de demandes honorées ces dernières 2 années. Toutefois, le rapport entre les différentes primes et interventions est resté pratiquement inchangé.



Le diagramme suivant visualise la répartition proportionnelle par type de primes dans la totalité des demandes honorées en 2022:



## 2.4 Organisation d'événements

Comme les années précédentes, le secteur culturel a été obligé de rester inactif le premier trimestre de 2022. Après, l'organisation d'un événement s'avérait difficile vu l'offre limitée quand ce secteur a pu reprendre ses activités.

Toutefois, à la fin de l'année, une fête de Saint-Nicolas a pu être organisée.

### 2.4.1 Fête de Saint-Nicolas

Le 3 décembre, une fête de Saint-Nicolas pour les enfants de 2 ans à 10 ans a pu de nouveau être organisée.

Différents marchés nécessaires à l'organisation de cette fête ont été attribués en octobre (voir annexe 5.3 – Marchés publics 2022).

12 des 17 employeurs ont invité leurs membres du personnel à participer à cette fête.

Au total 921 ménages (743 en 2021) se sont inscrits. Au total 1.734 adultes et 1.558 enfants ont été invités.

La fête a été organisée en collaboration avec le cirque Bouglione. Le 3 décembre 3 spectacles furent privatisés. Afin de pouvoir satisfaire à la demande, des tickets pour un 4<sup>ème</sup> spectacle, le 27 décembre, ont été achetés.

Comme lors des éditions précédentes, il a été constaté que près de 26 % des inscrits ne sont pas venus à l'activité.

## 2.5 Avantages pour les membres

En plus de l'offre de primes et interventions, de la permanence sociale et de l'organisation d'événements, l'association continue à négocier des offres de réductions et tarifs avantageux pour ses bénéficiaires.

En 2022, 63 offres intéressantes (48 en 2021) ont été proposées dans les secteurs suivants :

Culture : 18 (y compris des expositions temporaires)

Parcs d'attractions : 11

Activités pour enfants : 3

Voyages et vacances : 6

Food/restaurant : 6

Shopping : 17

Assurances : 1

Service homme à tout faire : 1

Après 2 ans de crise sanitaire, une augmentation des offres est constatée. Dans une période économique difficile, comme actuellement, cet instrument s'avère un bon outil pour offrir aux travailleurs un peu plus de marge financière.

Ces offres sont publiées dans un catalogue qui est mis à la disposition des bénéficiaires sur la plateforme Calameo et via le groupe Facebook de SoBru.

Depuis fin novembre 2022, un aperçu de ses offres est également consultable sur le nouveau site de l'association : [www.sobru.bruxelles.be](http://www.sobru.bruxelles.be).

## 2.6 Communication

La communication aux bénéficiaires reste un point d'attention important. Ceci est également ressorti de l'enquête de satisfaction menée auprès des employeurs (voir plus bas). Régulièrement il peut être constaté que les bénéficiaires ne disposent que partiellement ou pas du tout des informations sur les activités de l'association.

De nouveaux dépliants ont été diffusés auprès des employeurs et leurs membres du personnel dès janvier 2022.

L'association dispose de 4 roll-ups permettant d'être bien visible lors des événements et moments d'information rassemblant des membres du personnel. Cette année, ils n'ont été utilisés qu'à la fête de Saint-Nicolas.

Le groupe Facebook, démarré le 13 mai 2016, a connu une légère augmentation de membres. Fin 2022, ce groupe comptait 1.354 membres (+ 253 comparé à 2021). Cet outil permet aux membres de disposer des renseignements actualisés concernant le fonctionnement, les activités et les offres de l'organisation.

Le catalogue des avantages est diffusé par une brochure online. En étroite collaboration avec la cellule communication interne du département RH de la Ville de Bruxelles, la version la plus récente est

toujours à disposition par l'application Calameo. Ceci permet également la consultation du catalogue de chez soi.

En 2022, ce catalogue a été consulté 14.500 fois, soit 77 % de plus qu'en 2021. Il a été téléchargé 587 fois. La durée moyenne de consultation était de 3,5 minutes.

Depuis novembre 2022, l'association dispose de son propre site web, [www.sobru.bruxelles.be](http://www.sobru.bruxelles.be). Ce site, ouvert au grand public, contient toutes les informations sur tous les aspects de l'association. Le contenu est géré par les collaborateurs de l'association. Pour 2022, il n'existe pas de chiffres de consultation. Une campagne d'affiche annonçant l'existence du site a été préparée et sera menée au courant du premier trimestre 2023.

## 2.7 Enquête de satisfaction

En mars 2022, l'association a organisé une enquête de satisfaction auprès de ses membres. Elle a permis de mesurer la satisfaction des employeurs affiliés quant aux services fournis.

12 des 17 employeurs y ont répondu.

Leurs réponses démontrent une double image. D'une part la qualité des services est fort appréciée. D'autre part, l'ensemble des services ne semblent être connus par tous.

La plupart des employeurs répondent connaître le règlement des primes et interventions. Mais la permanence sociale ou encore la possibilité de souscrire une assurance hospitalisation sont inconnues pour 1/3 d'entre eux.

De plus, seuls certains outils de communication utilisés par SoBru s'avèrent connus par les employeurs.

Un plan d'action a été préparé sur base de ces résultats. Il doit encore être soumis à l'approbation de l'organe d'administration.

## 2.8 Organisation interne

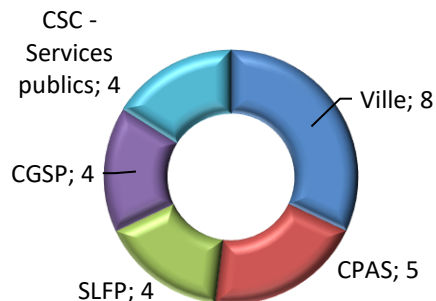
Les organes décisifs de l'association sont l'assemblée générale et l'organe d'administration. L'organe d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat sous la direction de l'administrateur-délégué s'occupe de la gestion journalière.

En 2022, la représentation dans l'assemblée générale et dans l'organe d'administration a connu des changements.

### 2.8.1 Assemblée générale

#### 2.8.1.1 Composition

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Ils représentent la Ville de Bruxelles, le CPAS de Bruxelles et les 3 organismes syndicaux représentatifs auprès de la Ville et le CPAS. La Ville et le CPAS se partagent 13 mandats. Les organismes syndicaux délèguent 12 mandataires.



Les changements dans les membres effectifs de l'assemblée générale se sont faits pour différents raisons.

En 2022, la représentation de la Ville de Bruxelles dans l'assemblée générale a connu 1 changement. Madame Pauline Helinck a démissionné de ses fonctions dans l'association. Elle a été remplacée dans ces fonctions par madame Sophie Deprez. La Ville y a été représentée par l'échevine ayant les RH dans ses attributions, Madame Faouzia Hariche, et par :

Luc Symoens	Dirk Leonard	Pauline Helinck (jusqu' 17/02)
Anne Vandenbulcke	Nico Raemdonck	Didier Gilson
Rosa-Maria Giammorcaro	Sophie Deprez (à pd 22/02)	

La représentation du CPAS n'a pas connu de changement dans ses membres effectifs.

Les membres effectifs, représentants du CPAS en 2022, ont été :

Khalid Zian	Rita Glineur	Catherine Dujardin
Pierre Verbeeren	Clémentine Yumbi	

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale.

Au courant de l'année 2022, 1 membre effectif pour l'SLFP a été remplacé.

Mme. Huguette Engongolo-Ilombe a démissionné en date du 30 novembre 2022 et a été remplacée à cette date dans sa qualité de membre effectif pour le SLFP par Mme. Sandra Michiels.

En 2022, les 12 mandats des organismes syndicaux ont été occupés par :

Pour la CGSP :

Jean-François Roblot	Abdelouahid Ahbib	Jean-Yves Thibaut
Zaccaria Moudden Ridai		

Pour la CSC-Services publics :

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Patricia Desplenter
Linda Borremans		

Pour le SLFP :

Johnny Van Campenhout	Patricia De Waegeneer	Jonathan Butera
Sandra Michiels (à pd 1/12)	Huguette Engongolo-Ilombe (jusqu'au 30/11)	

Comme les années précédentes, Madame Faouzia Hariche était la présidente de l'association.

Mr. Khalid Zian, président du CPAS de Bruxelles et Mr. Johnny Van Campenhout, siégeant pour le SLFP, étaient les vice-présidents de l'association.

### **2.8.1.2 Activités**

En 2022, seule une assemblée générale statutaire a été organisée. A la suite de la crise sanitaire, elle a eu lieu de manière digitale.

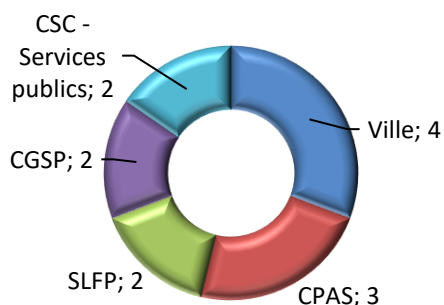
Lors de cette assemblée générale statutaire, qui a eu lieu le 21 mars 2022, les comptes annuels 2021, le rapport d'activité 2021 et le budget 2022 ont été approuvés.

De plus cette assemblée a pris connaissance de la démission de Mme. Pauline Helinck, démissionnaire depuis le 17 février 2022, qui a été remplacée comme administratrice par cooptation par Mme. Sophie Depez.

L'assemblée a confirmé Sophie Depez dans ses fonctions d'administratrice / trésorière à partir du 21 mars 2022.

## 2.8.2 Organe d'administration

### 2.8.2.1 Composition



Cet organe, avec une constitution quasi paritaire, a connu 1 changement.

Mme. Pauline Helinck a été remplacée par Mme. Sophie Deprez comme administratrice et trésorière, représentante de la Ville de Bruxelles. Ce remplacement s'est fait par cooptation le 22 février 2022.

En date du 21 mars 2022, l'assemblée générale l'a confirmée dans ses mandats.

La modification dans la composition de l'organe d'administration a été publiée dans les annexes du Moniteur belge le 25 avril 2022.

En 2022, ont été membres de l'organe d'administration :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Khalid Zian	CPAS	Vice-président
Linda Borremans	CSC Services publics – CPAS	
Dirk Leonard	Ville	Administrateur-délégué
Pauline Helinck	Ville	Trésorière jusqu'au 17/02
Anne Vandenbulcke	Ville	
Sophie Deprez	Ville	Trésorière à pd 22/02
Rita Glineur	CPAS	
Pierre Verbeeren	CPAS	
Jean-François Roblot	CGSP - CPAS	
Zaccaria Moudden Ridai	CGSP-Ville	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
Patricia De Waegeneer	SLFP – CPAS	
Johnny Van Campenhout	SLFP - Ville	Vice-président

### 2.8.2.2 Activités

L'organe d'administration s'est réuni 2 fois sous la présidence de Mme Faouzia Hariche.

En plus des activités habituelles, il a préparé l'assemblée générale statutaire annuelle. Il a également accepté le remplacement de 2 membres effectifs de l'assemblée générale et a décidé de coopter 1 administrateur en attente de la prochaine assemblée générale.



Pour la Saint-Nicolas 2022, l'organe d'administration a attribué les marchés pour cet événement en octobre.

### **2.8.3 Comité social**

Ce comité, avec une composition paritaire de 6 représentants de l'organe d'administration, s'est réuni 24 fois durant l'année.

La représentation des administrateurs du groupe des organismes syndicaux dans ce comité variait régulièrement. A chacune de ces séances, seul 1 administrateur par organisation était présent.

Pour la Ville et le CPAS, Mr. Dirk Leonard et Mme. Rita Glineur, Mr. Pierre Verbeeren étant excusé pour les réunions de 2022 vu ses responsabilités dans le cadre de l'organisation de l'accueil des réfugiés d'Ukraine.

Le comité a examiné 70 demandes d'aide sur base des rapports sociaux présentés par les 2 assistantes sociales de l'association.

Le détail des décisions, prises de manière collégiale, a été repris sous le point 2.2.2.1 Aides financières, de ce rapport d'activités.

### **2.8.4 Secrétariat**

La gestion journalière est assurée par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville et travaille sous la supervision de l'administrateur-délégué.

Ce secrétariat est composé d'un chef de service adjoint et de 5 assistants administratifs, représentant 5,6 ETP. Le chef de service adjoint est également le secrétaire de l'association.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, aux réunions de l'assemblée générale, de l'organe d'administration et du comité social.

En plus, le CPAS et la Ville mettent des assistantes sociales à disposition. En 2022, elles représentaient 2 ETP.

Les bureaux et tous les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et interventions, assure la comptabilité de l'association et contribue à l'élaboration et l'exécution de la politique de l'association. Il est également chargé de l'organisation des événements.

En plus d'assurer les opérations quotidiennes, le temps nécessaire a été investi dans la préparation du déménagement vers le nouveau centre administratif : achèvement de la numérisation de l'administration et préparation du déménagement des archives selon les règles imposées par la Ville. En effet, de nouveaux principes de travail tels que le flexdesk, le clean desk et le travail sans papier s'appliquent à Brucity.

### 3 Rapport financier

L'exercice a été clôturé le 31 décembre 2022 avec un solde positif de 32.104,32 euros. Le bonus cumulé depuis 2015 présente un solde positif de 434.763,09 euros. Après déduction des factures encore à payer, ce résultat est composé de la trésorerie et des créances financières sur les membres (contribution de Saint-Nicolas) et les bénéficiaires (voir 3.4.1).

#### 3.1 Résultat de l'exercice

Le résultat d'un exercice est déterminé par la différence entre les produits de l'exercice (cotisations des membres et contributions aux événements) et les charges encourues par l'association au cours de l'exercice (primes et interventions, secours accordés par le comité social, primes d'assurances, contributions, frais de publication,...).

En 2022, ces charges et produits s'élevaient à :

Charges		Produits	
Primes et interventions	328.233,10 euros	Cotisations	375.840,00 euros
Secours comité social	8.936,32 euros	Evénements	43.574,89 euros
Evénements	46.500,08 euros		
Assurances	880,78 euros		
Frais de publication Moniteur	280,48 euros		
Prêts irrécouvrables	1.240,00 euros		
Frais bancaires	2,50 euros		
Taxes et impôts	319,63 euros		
Défraiement Centrale d'achat	927,68 euros		
<b>Total des charges</b>	<b>387.310,57 euros</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>419.414,89 euros</b>

Il en résulte un solde positif de 32.104,32 euros.

En comptabilité, l'octroi de prêts et avances n'est pas considéré comme une charge, mais bien comme un droit / une créance. C'est pourquoi les montants accordés ou les remboursements ne sont pas repris dans le résultat annuel. Dans la comptabilité, une créance n'est considérée comme charge que quand elle ne peut pas être récupérée.

A cette fin, une procédure a été prévue dans le règlement d'ordre interne et des règles d'amortissement ont été décidées.

A la fin de l'exercice, 3 dossiers dont la créance n'était pas remboursée endéans les 24 mois ont été soumis au comité social, les tentatives de contact entreprises par le secrétariat étant restées sans résultat.

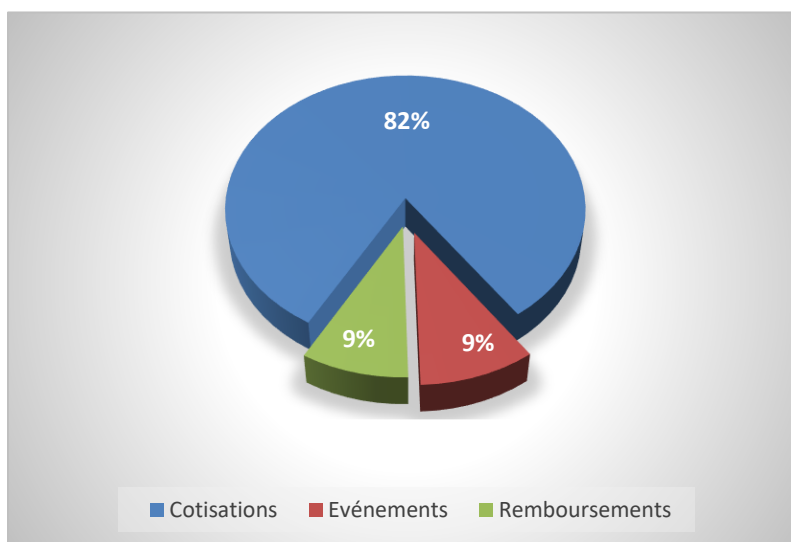
Pour 2 de ces dossiers, le comité social a décidé de considérer les soldes impayés comme irrécupérables. Par conséquent, un montant de 1.240,00 euros a été inscrit sous la rubrique « Défaillance de paiements – Prêts » (643100).

Pour le 3<sup>ème</sup> dossier, on estime que le solde pourra encore être récupéré. Il s'agit d'un dossier qui fait l'objet d'un règlement collectif de dettes.

## 3.2 Recettes et dépenses

### 3.2.1 Recettes

L'association génère des recettes dans 3 domaines. Il y a les cotisations annuelles des membres, les remboursements de prêts et avances, et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel ont participé aux événements, comme la fête de Saint-Nicolas.



#### 3.2.1.1 Les cotisations

La cotisation annuelle s'élève, depuis la création de l'association en 2015, à 30,00 euros par membre du personnel en service au 31 décembre de l'année antérieure.

Pour 2022, ces cotisations s'élevaient à 375.840,00 euros.

Les 17 employeurs, membres de SoBru au 31 décembre 2021, représentent 12.528 travailleurs.

Toutes les cotisations des membres ont été perçues.

#### 3.2.1.2 Remboursement de prêts et d'avances

Le comité social de l'association a le pouvoir d'accorder aux bénéficiaires nécessiteux un prêt social ou une avance. Les prêts sociaux doivent être remboursés endéans maximum 24 mois.

Pour les prêts et avances accordés et payés dans la période 2015 - 2021, des remboursements pour un montant de 22.880,48 euros ont été perçus en 2022.

Pour les prêts et avances accordés en 2022, un montant de 17.080,10 euros a été perçu en remboursements.

Le 31 décembre 2022, l'association comptait 22.447,60 euros de créances ouvertes pour des prêts et avances accordés en 2022 et 7.071,82 euros pour ceux des années antérieures.

### 3.2.1.3 Recettes d'événements

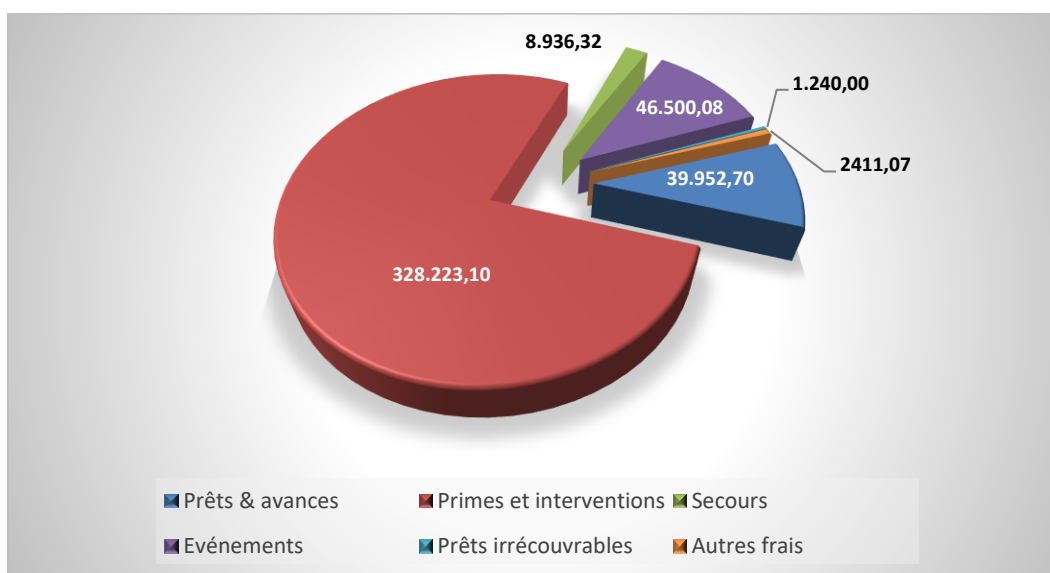
En 2022, une participation financière dans l'organisation d'événements n'a été nécessaire que pour la fête de Saint-Nicolas.

Les demandes de remboursement aux employeurs participants n'ont pu être rédigées et envoyées que début janvier 2023. A la clôture de l'exercice, un montant de 43.574,89 euros a dû être inscrit comme créance à recouvrer auprès des membres.

### 3.2.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses : les prêts, avances et secours accordés par le comité social et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations. En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas qui sont quasi intégralement récupérés auprès des employeurs participants.

Répartition des dépenses par poste :



En 2022, le comité social a accordé des prêts pour un montant de 39.470,70 euros et 482,00 euros d'avances. Un montant de 8.936,32 euros a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1er janvier 2016, 1.993 demandes ont été honorées pour un montant total de 328.223,10 euros.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 46.500,08 euros.

Pour 2022, l'association était redevable de 319,63 euros dans le cadre de la taxe annuelle sur les asbl en compensation de leur exonération des droits de succession. Une déclaration dans le cadre des contributions pour personnes morales a également été introduite. Aucune taxe n'en est résultée.

En plus de la taxe, la rubrique « autres frais » contient les primes d'assurance pour les assurances responsabilité civile et responsabilité des administrateurs, un montant de frais bancaire pour un paiement instantané et les frais de publication de l'actualisation 2022 de l'organe d'administration dans

le Moniteur belge. En 2022, ce poste contient également un montant de 927,68 euros. Il s'agit là d'un défraiement payé à la Centrale d'achat de la Ville de Bruxelles, comme stipulé dans la convention de collaboration, issue de l'organisation de marchés publics pour des bons cadeaux à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas 2021. Bien que ces marchés n'ont pas été attribués, l'intervention restait due.

### **3.3 Autres frais de fonctionnement**

La balance financière de l'association ne mentionne aucun frais de personnel, ni de frais de fonctionnement comme un loyer, des abonnements, mobilier de bureau, fournitures de bureau, matériel informatique,...

En exécution de la décision du conseil communal du 23 mars 2014 concernant l'approbation des statuts de création de l'association, ces frais sont pris à charge des budgets de la Ville de Bruxelles.

En 2022, le coût du personnel porté par la Ville représentait le coût de 1 ETP niveau A, 2,8 ETP niveau B et 4,6 ETP niveau C.

### **3.4 Résultat reporté**

Le résultat reporté de l'association est constitué par les liquidités et les créances à percevoir après déduction des factures encore à payer.

Début 2023, les réserves cumulées s'élèvent à 434.763,09 euros.

#### **3.4.1 Liquidités**

Les liquidités ou fonds de roulement sont les soldes du compte courant, du compte épargne et de la réserve en caisse conservée à la Caisse communale de la Ville de Bruxelles.

Le 31 décembre 2022, les liquidités représentaient un montant de 368.447,48 euros, dont 206.780,48 euros sur le compte courant, 150.000,00 euros sur le compte d'épargne et 11.667,00 euros disponibles à la Caisse communale. L'association n'a pas d'investissement à long terme.

#### **3.4.2 Créances ouvertes et factures à payer**

Fin 2022, les créances ouvertes représentaient un montant de 73.094,31 euros. Il s'agit de créances sur des membres et des bénéficiaires.

Les créances sur les membres, représentant 43.574,89 euros, concernent de la participation dans les frais de la fête de Saint-Nicolas. Ces créances devraient être apurées avant la fin du 1er trimestre 2023.

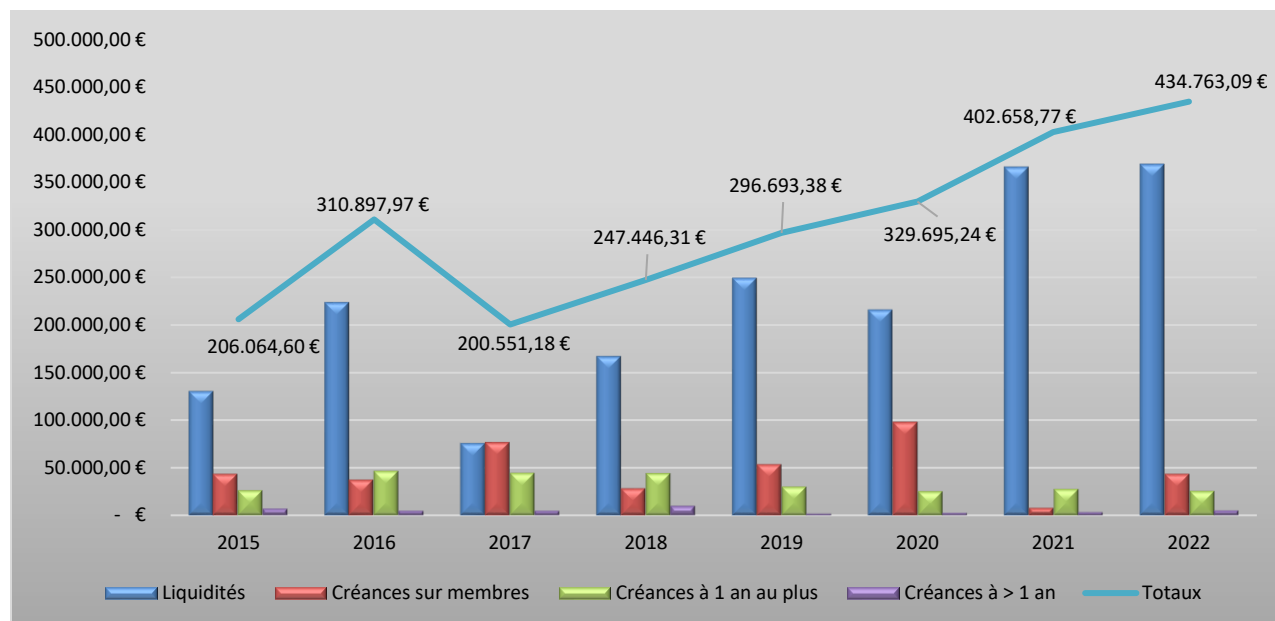
Les créances sur des bénéficiaires suite à des prêts et avances accordés représentent 29.519,42 euros. L'on prévoit qu'un montant de 24.941,15 euros sera réalisé au courant de l'exercice suivant. Le solde de 4.578,27 euros devrait être réalisé au courant de l'exercice suivant.

A la fin de l'année comptable, il restait 2 factures à payer : le Cirque Bouglione pour un montant de 6.452,00 euros et Protection Unit pour un montant de 326,70 euros. Ces 2 factures portent encore sur la fête de Saint-Nicolas. Elles ont été reçues dans les derniers jours de 2022 et n'ont pu être payées qu'au courant de la première semaine de 2023.

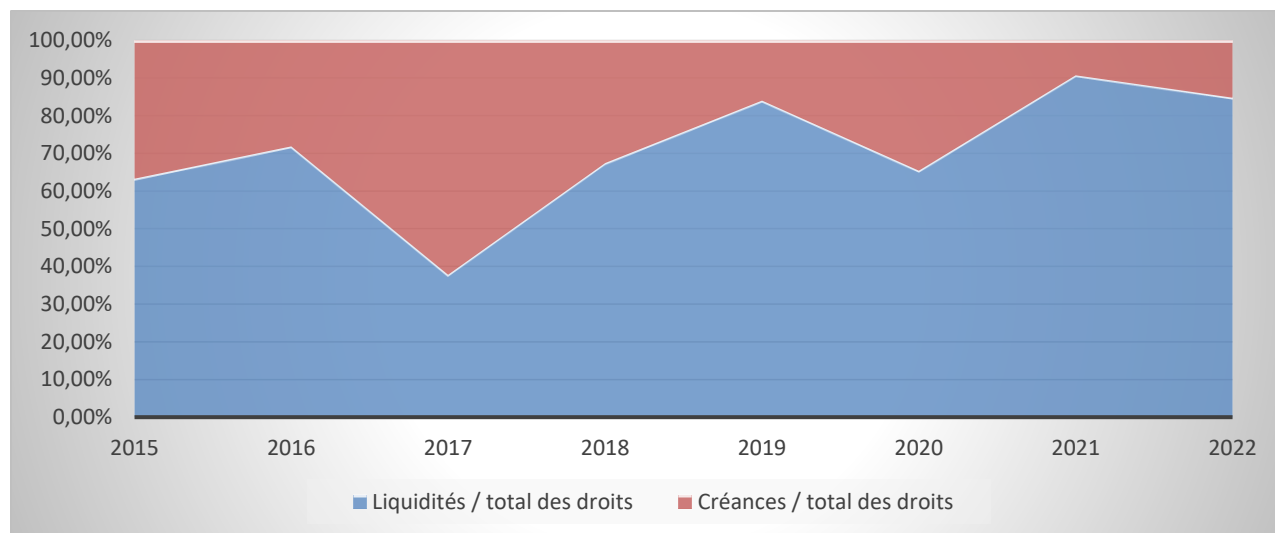
### 3.4.3 Evolution des composants du résultat reporté

Les graphiques ci-dessous démontrent l'évolution de la réserve financière depuis 2015.

Dans ce premier graphique, l'évolution des réserves totales au fil des années est indiquée par la ligne. Les données affichées en barres montrent l'évolution des éléments constitutifs sur la période 2015 à 2022.



Le graphique suivant visualise l'évolution des parts respectives des liquidités et des créances dans le total des réserves sur cette période.



Les réserves décidées par l'organe d'administration pour assurer le fonctionnement au début de chaque année et pour réaliser un site web n'ont pas été utilisées cette année non plus. En effet, les cotisations ont été payées dans les délais et la facture pour la réalisation du site web n'a pas encore été reçue.

## 4 Conclusions et recommandations

En plus d'assurer les opérations quotidiennes, 3 grands projets ont dû être réalisés cette année :

- La préparation du déménagement vers le nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles ;
- La création d'un site web pour l'association ;
- L'élargissement de l'offre de tarifs préférentiels et de remises.

Le déménagement vers Brucity, le nouveau centre administratif, a été plus qu'un simple déménagement physique. De nouveaux principes et procédures ont dû être intégrés. L'intégration des opérations de l'association dans le nouveau bâtiment de l'administration de la Ville a également eu des implications importantes pour les bénéficiaires.

Les entretiens individuels avec les assistantes sociales ont désormais lieu dans un local "confidentiel" situé au rez-de-chaussée de ce qu'on appelle le Front Office, la salle des guichets dans laquelle sont centralisés, pour tous les services de la ville, tous les contacts physiques avec le "public". Cela a nécessité la mise en place de nouveaux outils numériques et de nouvelles procédures de traitement des rendez-vous.

Tout cela s'est bien déroulé grâce à la flexibilité et à l'engagement dont ont fait preuve les assistantes sociales et de l'équipe administrative.

Cette année encore, force est de constater que le nombre de personnes ayant fait appel aux assistantes sociales est en baisse. Ce résultat est inattendu compte tenu de la situation économique difficile actuelle. Il n'y a pas de raison unique à cela. Toutefois, la sensibilisation des membres et des bénéficiaires pourrait être un premier pas vers le renversement de cette tendance.

L'enquête de satisfaction auprès des employeurs a montré que les services de l'association sont de bonnes qualités, mais aussi que des efforts sont encore nécessaires en termes de communication et d'outils de communication.

Un premier pas vers l'amélioration dans ce domaine a été fait avec la réalisation d'un site web. Il a été réalisé en 3 mois grâce à une bonne collaboration entre le secrétariat et i-City. Ce site web, accessible à tout public, présente tous les services de l'association de manière très transparente. La gestion de son contenu incombe désormais au secrétariat. Outre le groupe Facebook, il s'agit là d'un deuxième outil qui permet aux bénéficiaires de disposer, de leur propre initiative, d'informations actualisées sur l'association et ses offres.

Le fête de Saint-Nicolas, en collaboration avec le Cirque Bouglione, a connu un succès sans précédent. Néanmoins, le fait que 26% des personnes inscrites ne se soient finalement pas présentées pose un sérieux problème. Ces « no-shows » engendrent non seulement un surcoût financier évitable pour les employeurs et l'association, mais aussi une surcapacité inutile ou le rejet inutile de candidatures après la date limite.

Les primes et les interventions traitées et payées ont connu de nouveau une évolution positive. En effet, jamais auparavant autant de demandes (1 993) n'avaient été honorées.

Sur le plan financier, il convient de noter que, comme pour les exercices d'exploitation 2017 et 2018, les cotisations reçues (375 840,00 €) n'ont pas suffi à financer les dépenses de fonctionnement ordinaire

(décisions du comité social, primes et interventions, frais fixes et taxes = 380 763,19 €). Les remboursements réalisés sur les prêts et avances sont la seule raison pour laquelle cet exercice d'exploitation s'est encore terminé avec un solde positif de 32 104,32 euros.

Les réserves totales de l'association, au début de la nouvelle année de travail, s'élèvent à 434.763,09 euros.

## **4.1 Les défis du futur**

Comme les années précédentes, il reste très important de s'assurer que le public cible de l'association connaisse ses offres et que l'on veuille à fournir des services de qualité aux membres et aux bénéficiaires. Les réserves financières actuelles devraient permettre de déployer les ressources nécessaires à cette fin.

### **4.1.1 Les réserves financières**

L'impossibilité d'organiser un événement est la principale explication de la réserve financière actuelle. Pour 2022, il convient toutefois de noter que le bonus ne se produit qu'en raison des remboursements des prêts et avances reçus. La réalisation du montant budgétisé étant incertaine, cette recette nécessite une vigilance continue.

Pour aider à renforcer la culture d'entreprise après 3 ans de crise sanitaire, il est approprié de dépenser une grande partie des réserves pour organiser un événement pour tous les bénéficiaires. Il faut s'y préparer le plus tôt possible.

### **4.1.2 La permanence sociale**

La tendance à la baisse du nombre de consultations des assistantes sociales ne correspond pas à la réalité économique d'aujourd'hui. La sensibilisation à ce service doit être renforcée. Il est également important que tout obstacle à faire appel aux assistantes sociales soit rapidement identifié et, dans la mesure du possible, supprimé.

Outre les prospectus, les affiches et le site web, il est conseillé de faire connaître ce service au public cible en allant le voir. Cela peut se faire, par exemple, en organisant des réunions ou des moments d'information, à travers des réunions ou des fêtes du personnel.

Il convient donc de rechercher, en concertation avec les employeurs membres, la meilleure façon de l'organiser.

### **4.1.3 La communication**

Avec la réalisation de son site web, l'association dispose désormais de 2 canaux de communication propres qui permettent un contact direct avec ses membres. Toutefois, il faut veiller à ce que les informations disponibles restent correctes et à jour.

Il est également important de continuer à prêter attention à ceux pour qui l'accès aux outils numériques restent difficile. La répétition et le renouvellement des campagnes d'affiches et de dépliants restent donc nécessaires.



#### **4.1.4 Satisfaction des clients**

La principale conclusion de l'enquête de satisfaction menée auprès des employeurs était la nécessité de mieux adapter la communication et les outils de communication aux besoins spécifiques de chaque employeur et de ses employés.

Il est préférable de procéder à cet alignement avant d'organiser une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires. Ceci afin d'assurer que cette enquête soit menée le plus largement possible parmi les 12.528 bénéficiaires.

L'objectif de cette enquête est de mesurer dans quelle mesure les bénéficiaires connaissent l'association et ses offres et apprécient la qualité des services fournis.

## 5 Annexes

### 5.1 Balance financière avec compte résultat 2022

ASBL SOBRU

#### Balance des comptes généraux

Périodes de 01/2022 à 12/2022

Valeurs EUR

Page	1 / 3
Dossier	SOBRU
23/01/2023	14:32
	1

Classement par Référence : de 1 à 792000 Catégories jusqu'à ZZZ  
Sans les comptes non mouvementés

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
1	Fonds soc., prov. Risq.&chges,						
14	Bénéfice/Perte reportée (-)						
140000	Bénéfice reporté	483.156,59 C	0,00	0,00	0,00	483.156,59	483.156,59 C
141000	Perte reportée (-)	80.497,82 D	0,00	0,00	80.497,82	0,00	80.497,82 D
	<b>Total des comptes de classe 14</b>	<b>402.658,77 C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80.497,82</b>	<b>483.156,59</b>	<b>402.658,77 C</b>
	<b>Total des comptes de classe 1</b>	<b>402.658,77 C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80.497,82</b>	<b>483.156,59</b>	<b>402.658,77 C</b>
2	Frais d'étab.,actifs imm. & cr. à						
29	Créance à plus d'un an						
291	Autres créances, subsides à plu						
291600	Prêts à plus d'un an	2.957,86 D	4.578,27	2.957,86	7.536,13	2.957,86	4.578,27 D
	<b>Total des comptes de classe 29</b>	<b>2.957,86 D</b>	<b>4.578,27</b>	<b>2.957,86</b>	<b>7.536,13</b>	<b>2.957,86</b>	<b>4.578,27 D</b>
	<b>Total des comptes de classe 2</b>	<b>2.957,86 D</b>	<b>4.578,27</b>	<b>2.957,86</b>	<b>7.536,13</b>	<b>2.957,86</b>	<b>4.578,27 D</b>
4	Créances et dettes à un an au p						
40	Créances commerciales						
400	Clients						
400000	Clients : Cotisations/activités	8.013,60 D	490.750,09	425.669,38	528.765,99	455.671,68	73.094,31 D
400001	REPARTITION PRETS/AVANCE	0,00	0,00	29.519,42	0,00	29.519,42	29.519,42 C
	<b>Total des comptes de classe 40</b>	<b>8.013,60 D</b>	<b>490.750,09</b>	<b>455.188,80</b>	<b>528.765,99</b>	<b>485.191,10</b>	<b>43.574,89 D</b>
41	Autres créances						
416	Créances diverses						
4169	Autres créances diverses						
416904	Créances sur personnel : pret	26.763,21 D	64.786,25	66.665,91	91.549,46	66.665,91	24.883,55 D
416906	Créances sur personnel : avances	281,23 D	1.025,60	1.249,23	1.306,83	1.249,23	57,60 D
	<b>Total des comptes de classe 41</b>	<b>27.044,44 D</b>	<b>65.811,85</b>	<b>67.915,14</b>	<b>92.856,29</b>	<b>67.915,14</b>	<b>24.941,15 D</b>
44	Dettes commerciales						
440	Fournisseurs						
440000	Fournisseurs	685,00 C	420.685,77	426.779,47	420.685,77	427.464,47	6.778,70 C
	<b>Total des comptes de classe 44</b>	<b>685,00 C</b>	<b>420.685,77</b>	<b>426.779,47</b>	<b>420.685,77</b>	<b>427.464,47</b>	<b>6.778,70 C</b>
48	Dettes diverses						
485000	Avances - Engagement à avance	0,00	968,00	968,00	968,00	968,00	0,00
485001	Prêts - Engagement à prêter	0,00	40.152,70	40.152,70	40.152,70	40.152,70	0,00
	<b>Total des comptes de classe 48</b>	<b>0,00</b>	<b>41.120,70</b>	<b>41.120,70</b>	<b>41.120,70</b>	<b>41.120,70</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des comptes de classe 4</b>	<b>34.373,04 D</b>	<b>1.018.368,41</b>	<b>991.004,11</b>	<b>1.083.428,75</b>	<b>1.021.691,41</b>	<b>61.737,34 D</b>
5	Placements de trésorerie, val. d						
55	Etablissements de crédits						
550000	Compte courant	203.660,87 D	424.990,48	421.870,87	628.651,35	421.870,87	206.780,48 D
553000	Compte épargne	150.000,00 D	0,00	0,00	150.000,00	0,00	150.000,00 D
	<b>Total des comptes de classe 55</b>	<b>353.660,87 D</b>	<b>424.990,48</b>	<b>421.870,87</b>	<b>778.651,35</b>	<b>421.870,87</b>	<b>356.780,48 D</b>
57	Caisnes						
570000	Caisse - Espèces	11.667,00 D	0,00	0,00	11.667,00	0,00	11.667,00 D
	<b>Total des comptes de classe 57</b>	<b>11.667,00 D</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11.667,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11.667,00 D</b>
58	Transferts de fonds internes						
580000	Virements internes	0,00	5.136,63	5.136,63	5.136,63	5.136,63	0,00
581000	Virements émis	0,00	324.238,87	324.238,87	324.238,87	324.238,87	0,00
	<b>Total des comptes de classe 58</b>	<b>0,00</b>	<b>329.375,50</b>	<b>329.375,50</b>	<b>329.375,50</b>	<b>329.375,50</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des comptes de classe 5</b>	<b>365.327,87 D</b>	<b>754.365,98</b>	<b>751.246,37</b>	<b>1.119.693,85</b>	<b>751.246,37</b>	<b>368.447,48 D</b>
6	Comptes de charges						
60	Approvisionnements et marcha						

**Balance des comptes généraux**

Périodes de 01/2022 à 12/2022

Valeurs EUR

Réf.	Libellé	Report	Somme des Périodes		Cumul		Solde
			Débit	Crédit	Débit	Crédit	
602	Achats serv., trav., études						
6020	Achats de services						
602000	Achats de services	0,00	927,68	0,00	927,68	0,00	927,68 D
<b>Total des comptes de classe 60</b>		<b>0,00</b>	<b>927,68</b>	<b>0,00</b>	<b>927,68</b>	<b>0,00</b>	<b>927,68 D</b>
61	Services et biens divers						
613	Rétributions de tiers						
6135	Assurance (autres que mat. Rit)						
613530	Assurance responsabilité civile	0,00	880,78	0,00	880,78	0,00	880,78 D
615	Autres fournitures et services						
6153	Frais de publications légales						
615310	Insertions au Moniteur et média	0,00	280,48	0,00	280,48	0,00	280,48 D
<b>Total des comptes de classe 61</b>		<b>0,00</b>	<b>1.161,26</b>	<b>0,00</b>	<b>1.161,26</b>	<b>0,00</b>	<b>1.161,26 D</b>
64	Autres charges d'exploitation						
643	Primes et interventions						
643010	Prime de naissance	0,00	28.525,00	100,00	28.525,00	100,00	28.425,00 D
643020	Prime enfant 12 ans	0,00	39.500,00	0,00	39.500,00	0,00	39.500,00 D
643021	Prime enfant 12 ans exercice anté	0,00	200,00	200,00	200,00	200,00	0,00
643030	Prime enfant handicapé	0,00	66.150,00	0,00	66.150,00	0,00	66.150,00 D
643031	prime enfant handicapé exercice	0,00	700,00	700,00	700,00	700,00	0,00
643040	Coût vacances ou colonie enf.har	0,00	579,23	0,00	579,23	0,00	579,23 D
643050	Prime départ à la retraite	0,00	35.600,00	0,00	35.600,00	0,00	35.600,00 D
643060	Prime d'ancienneté 25 ans	0,00	45.300,00	0,00	45.300,00	0,00	45.300,00 D
643070	Prime de mariage ou cohabitation	0,00	18.600,00	0,00	18.600,00	0,00	18.600,00 D
643071	Intervention Frais funéraires	0,00	3.600,00	0,00	3.600,00	0,00	3.600,00 D
643080	Intervention frais de lunettes	0,00	60.490,33	0,00	60.490,33	0,00	60.490,33 D
643081	Intervention frais de lentilles	0,00	310,00	0,00	310,00	0,00	310,00 D
643082	Intervention prothèse dentaire fixe	0,00	24.529,79	0,00	24.529,79	0,00	24.529,79 D
643083	Intervention prothèse dentaire am	0,00	2.138,75	0,00	2.138,75	0,00	2.138,75 D
643084	Intervention appareil auditif mono	0,00	900,00	0,00	900,00	0,00	900,00 D
643085	Intervention appareil auditif sterc	0,00	2.100,00	0,00	2.100,00	0,00	2.100,00 D
643100	Secours	0,00	8.936,32	0,00	8.936,32	0,00	8.936,32 D
643200	Défaillance de paiement - prêts	0,00	1.240,00	0,00	1.240,00	0,00	1.240,00 D
643300	Activités - événements	0,00	46.500,08	0,00	46.500,08	0,00	46.500,08 D
<b>Total des comptes de classe 64</b>		<b>0,00</b>	<b>385.899,50</b>	<b>1.000,00</b>	<b>385.899,50</b>	<b>1.000,00</b>	<b>384.899,50 D</b>
65	Charges Financières						
659000	Frais bancaires	0,00	2,50	0,00	2,50	0,00	2,50 D
<b>Total des comptes de classe 65</b>		<b>0,00</b>	<b>2,50</b>	<b>0,00</b>	<b>2,50</b>	<b>0,00</b>	<b>2,50 D</b>
67	Impôts sur le résultat						
671	Impôts belges s/ le résultat d'ex						
671300	Taxe annuelle compensatoire dr.	0,00	319,63	0,00	319,63	0,00	319,63 D
<b>Total des comptes de classe 67</b>		<b>0,00</b>	<b>319,63</b>	<b>0,00</b>	<b>319,63</b>	<b>0,00</b>	<b>319,63 D</b>
<b>Total des comptes de classe 6</b>		<b>0,00</b>	<b>388.310,57</b>	<b>1.000,00</b>	<b>388.310,57</b>	<b>1.000,00</b>	<b>387.310,57 D</b>
7	Comptes de produits						
73	Cotisations, dons, legs et subsi						
731000	Cotisations membres adhérents	0,00	0,00	375.840,00	0,00	375.840,00	375.840,00 C
732000	Participation activités SOBRU	0,00	0,00	43.574,89	0,00	43.574,89	43.574,89 C
<b>Total des comptes de classe 73</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419.414,89</b>	<b>0,00</b>	<b>419.414,89</b>	<b>419.414,89 C</b>
<b>Total des comptes de classe 7</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>419.414,89</b>	<b>0,00</b>	<b>419.414,89</b>	<b>419.414,89 C</b>
<b>Total des comptes de résultat (6/7)</b>		<b>0,00</b>	<b>388.310,57</b>	<b>420.414,89</b>	<b>388.310,57</b>	<b>420.414,89</b>	<b>32.104,32 C</b>
<b>Totaux</b>		<b>0,00</b>	<b>2.165.623,23</b>	<b>2.165.623,23</b>	<b>2.679.467,12</b>	<b>2.679.467,12</b>	<b>0,00</b>

## 5.2 Listes de présences aux assemblées générales, aux réunions de l'organe d'administration et du comité social

### 5.2.1 Présences 2022 – Assemblée générale

Il s'agit de mandats non-rémunérés

Membres effectifs	21/03/2022		Début mandat dans l'année	Fin de mandat dans l'année
	Présent	Excusé		
HARICHE Faouzia	X			
RAEMDONCK Nico		X		
SYMOENS Luc	X			
LEONARD Dirk	X			
VANDENBULCKE An		X		
DEPREZ Sophie	X		22/02/2022	
GIAMMORCARO Rose-Maria	X			
GILSON Didier		X		
HELINCK Pauline				19/02/2022
ZIAN Khalid		X		
GLINEUR Rita	X			
VERBEEREN Pierre		X		
DUJARDIN Catherine	X			
YUMBI Clementine		X		
VAN CAMPENHOUT Johnny	X			
BUTERA Jonathan	X			
DE WAEGENEER Patricia	X			
ENGONGOLO-Ilombe Huguette	X			30/11/2022
MICHIELS Sandra			1/12/2022	
BRANCKAERT Jürgen		X		
BRABANTS Carole	X			
BORREMANS Linda		X		
DESPLINTER Patricia		X		
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	X			
AHBIBI Abdelouahid		X		
ROBLOT Jean-François	X			
THIBAUT Jean-Yves		X		

## 5.2.2 Présences 2022 aux réunions de l'organe d'administration

Il s'agit de mandats non-rémunérés

	22/02/2022		03/10/2022		Début du mandat dans l'année	Fin du mandat dans l'année
	Présent	Excusé	Présent	Excusé		
Administrateurs						
HARICHE Faouzia		X	X			
LEONARD Dirk	X		X			
VANDENBULCKE An	X		X			
HELINCK Pauline						17/02/2022
DEPREZ Sophie	X		X		22/02/2022	
ZIAN Khalid		X		X		
GLINEUR Rita	X		X			
VERBEEREN Pierre	X			X		
VAN CAMPENHOUT Johnny	X			X		
DE WAEGENEER Patricia	X			X		
BRANCKAERT Jürgen	X			X		
BORREMANS Linda	X		X			
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	X			X		
ROBLOT Jean-François	X		X			

## 5.3 Marchés publics 2022

NATURE MARCHÉ (Travaux, fournitures, services) SOORT OPDRACHT (Werken, leveringen, diensten)	PROCEDURE DE PASSATION - PLAATSINGSPROCÉ- DURE	N° - Nr. DOSSIER (Référence)	OBJET DU MARCHÉ - VOORWERP VAN DE OPDRACHT	MONTANT DU MARCHÉ - BEDRAG VAN DE OPDRACHT	NOM ADJUDICATAIRE - NAAM OPDRACHTNEMER	ADRESSE ADJUDICATAIRE - ADRES OPDRACHTNEMER	DATE DECISION DESIGNATION - DATUM TOEWIJZINGSBESLIS- SING
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	22-001	Privatisation d'un spectacle pour la fête de Saint-Nicolas / Privatisering van een voorstelling voor het Sinterklaasfeest	30.000,00 Eur	Cirque Bouglione / La Hennuyère de spectacles	Chaussée d'Alseberg, 842 1180 Bruxelles	3/10/2022
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	22-002	Prestation de photographe pour la fête de Saint-Nicolas / Prestatie van een fotograaf tijdens het Sinterklaasfeest	3.000,00 Eur	Onetec / Eventattitude	Leuvensesteenweg, 542/C4 1930 Zaventem	3/10/2022
Marché de fournitures / Opdracht van Levering	Négocié / Onderhandeld	22-003	Fourniture de livres pour Saint-Nicolas / Levering van boeken voor Sinterklaas	11.000,00	De Standaard Boekhandel	Bd. Anspach, 28 1000 Bruxelles	3/10/2022
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	22-004	Location d'un costume Saint-Nicolas et père fouettard / Huur van een kostuum Sinterklaas en Roet Piet	300,00 Eur	Palais du Cotillons	Rue du Lombard, 66 1000 Bruxelles	15/10/2021

## 5.4 Voyages

**Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2022 dans le cadre de leurs fonctions.**

DATE	DESTINATION	PARTICIPANTS	OBJET	DATE et REF. DECISION ORGANE DE GESTION
Néant				